

// PLAN DE PRÉVENTION //

Collectivité européenne d'Alsace (EE)

TRANSIT,
REGROUPEMENT
OU TRI DE
PRODUITS
MINÉRAUX OU DE
DÉCHETS NON
DANGEREUX
INERTES

Du 01/01/2024 Au 31/12/2028

// PLAN DE PRÉVENTION //



Travaux effectués dans une entreprise utilisatrice (E.U.)
par une ou plusieurs entreprises extérieures (E.E.).
Art R 4511-1 à Art R4514-10 du Code du Travail
Décret n° 96-73 du 24/01/1996, Arrêté du 14 Mars 1996,
Circulaire du 24 Janvier 1996
Décret 2019-574 du 11/06/2019

// PLAN DE PRÉVENTION //

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Entreprise Utilisatrice (EU)

Raison sociale	GMR
Adresse	105 Route de St Louis
Code Postal	68220
Ville	HEGENHEIM
Téléphone	0389691795
Fax	

Représenté par

Prénom	JULIEN
Nom	SAUTER
Qualité	Dirigeant
Téléphone fixe	
Portable	0648909643
Mail	Julien.sauter@eiffage.com

Donneur d'ordre

Prénom	Julien
Nom	SAUTER
Qualité	Dirigeant Responsable du chantier
Téléphone fixe	
Portable	0625937134
Mail	julien.sauter@orange.fr

Contact en cas d'absence du donneur d'ordre

Prénom	Christophe
Nom	CLEMENT
Qualité	
Téléphone fixe	
Portable	0750611966
Mail	christophe.clement2@eiffage.com

// PLAN DE PRÉVENTION //

Entreprise extérieure (EE)

Raison sociale	Collectivité européenne d'Alsace
Adresse	100 Avenue d'Alsace
Code Postal	68000
Ville	COLMAR
Téléphone	03 69 49 34 31
Fax	

Représenté par

Prénom	Marie-Catherine
Nom	JEANNINGROS
Qualité	Responsable du chantier
Téléphone fixe	03 69 49 34 31
Portable	06 43 13 93 50
Mail	marie-catherine.jeanningros@alsace.eu

Donneur d'ordre

Prénom	Jean-Francois
Nom	CHRISTEN
Qualité	Responsable du chantier
Téléphone fixe	03 69 49 34 36
Portable	
Mail	jean-francois.christen@alsace.eu

Sous-traitants

Raison sociale	Prénom et Nom du responsable	Qualité du responsable	Téléphone	Mail	Nombre d'intervenants
----------------	------------------------------	------------------------	-----------	------	-----------------------

// PLAN DE PRÉVENTION //

Raison sociale	Prénom et Nom du responsable	Qualité du responsable	Téléphone	Mail	Nombre d'intervenants

DÉFINITION DE L'OPÉRATION

Lieu de l'opération

Site	Gmr saint-louis
Zones du site	Bascule / Bureau () Remblai / ISDI () Zones de stationnement () Parking engins / hangar ()
Adresse	Chemin du HELLHOF
Code postal	68300
Ville	Saint-louis
Téléphone	0389691795
Fax	0389692243

Horaires de l'intervention

Lundi	De 07:30 à 11:45 De 13:00 à 16:00
Mardi	De 07:30 à 11:45 De 13:00 à 16:00
Mercredi	De 07:30 à 11:45 De 13:00 à 16:00
Jeudi	De 07:30 à 11:45 De 13:00 à 16:00
Vendredi	De 07:30 à 11:45 De 13:00 à 16:00
Samedi	
Dimanche	

// PLAN DE PRÉVENTION //

Titre de l'opération

Transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes

Description de l'opération

Transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes

Durée de l'opération

Fréquence : Annuelle

Début de l'opération le : 01/01/2024

Fin de l'opération le : 31/12/2028

Visite préalable

Réalisée le : 16/10/2023

Réalisée par : Julien SAUTER

EVALUATION DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
Circulation	Général	Respect des règles de circulation du site, du plan de circulation et de l'affichage en vigueur	✓	✓
		Respecter la limitation de vitesse en vigueur	✓	✓
		Maintenir portes et fenêtres fermées	✓	✓

// PLAN DE PRÉVENTION //

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
		Stationner toujours en marche arrière/prêt à partir. Avant de réaliser une manœuvre, s'assurer d'avoir été vu par les piétons ou les autres véhicules	✓	✓
		Port obligatoire de la ceinture de sécurité	✓	✓
		Zones de stationnement et zones de stockage autorisées : emplacements à valider à l'avancement des travaux avec le Responsable de site	✓	✓
		Interdiction de circuler ou se placer derrière un engin (angles morts) : risque de collision	✓	✓
		Priorité aux engins. Lors du croisement d'un engin sur les pistes du site, se positionner hors de portée du véhicule, si possible du côté opposé au front, en limite de merlon (sans y monter)	✓	✓
		Pour les engins et équipements de travail mobiles : personnel de conduite autorisé (voir autorisations validées en annexe) par l'employeur pour les catégories d'engins et d'équipements mobiles concernés	✓	✓
		Pour VL et PL : permis de conduire valide pour le(s) véhicule(s) concerné(s)	✓	✓
		Port du bonnet sous casque interdit sauf si port d'une jugulaire ou d'un bonnet adapté au casque	✓	✓
Circulation	Projection sur piéton	Pas de circulation piétonne en carrière	✓	
		Déplacement en véhicule avec portes et fenêtres fermées	✓	
		Rouler au pas à l'approche des zones bureaux, bascule, ateliers, chantiers	✓	

// PLAN DE PRÉVENTION //

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
Noyade	Enlèvement	Ne pas intervenir seul	✓	
		Posséder un moyen de communication	✓	✓
Exposition aux poussières non siliceuse	Risque pour la santé	Circuler sur le site porte et fenêtre fermés	✓	
Exposition aux vibrations (corps entier)	Risque vibratoire lié à la conduite d'engins	Siège à régler correctement pour chaque nouvel utilisateur. En cas de doute, demander au Responsable de site	✓	
		Vitesse indiquée à respecter sur les voies de circulation, en cas de doute demander au Responsable de site	✓	
		Port de la ceinture de Sécurité Obligatoire	✓	
		Signaler au Responsable de site les dégradations de l'état des voies de circulation afin d'y remédier.	✓	✓
Environnement	Emission de bruit	Ne pas laisser tourner les véhicules non utilisés	✓	
		Prévenir de tout bruit inhabituel	✓	
		S'assurer que les dispositifs contre le bruit sont en place (capotage , portes fermées ...)	✓	
Environnement	Fuite/ déversement produit dangereux	Etre équipé de kit antipollution	✓	
		Savoir où trouver des kits antipollution	✓	✓
		Prévenir immédiatement en cas de fuite / déversement dans l'environnement	✓	✓
		Pour toutes les opérations présentant un risque d'épandage, se positionner sur une aire étanche ou protéger le sol (Absorbants, bacs...)	✓	

// PLAN DE PRÉVENTION //

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
Environnement	propreté du site et de ses abords du site	Ne pas jeter de déchets dans la nature	✓	
		Le nettoyage et le rangement en fin de travaux font partie intégrante de la prestation de l'EE. Lors de travaux sur plusieurs jours, rangement et nettoyage à chaque fin de poste.	✓	
Travail isolé	Risque de malaise	Avoir un moyen de communication et / ou PTI	✓	
		Travaux dangereux interdits aux travailleurs seuls	✓	
Travail de nuit	Horaires de nuit	Avoir un moyen de communication	✓	
		Pas de travail isolé	✓	
		Prévenir de l'heure d'arrivée et de départ du site	✓	
Livraison de Matériel/Déchargement de Matériel	Utilisation d'un porte-char	Le personnel chargé de l'opération doit avoir suivi une formation à la mise en œuvre d'arrimage en sécurité. Le personnel chargé de monter ou descendre l'engin sur le porte-engins devra posséder une autorisation de conduite pour cette opération.	✓	
		Les accessoires d'arrimage et le porte-engins doivent être en bon état. Il ne devra pas être utilisés différents types d'accessoires pour arrimer un engin (par exemple des chaînes et des sangles).	✓	

// PLAN DE PRÉVENTION //

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
		Conformément au code de la route, toutes précautions utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une cause de dommage ou de danger ; tout chargement débordant ou pouvant déborder le contour extérieur du véhicule du fait des oscillations du transport doit être solidement amarré entre elles et au véhicule, de manière à ne pas déborder dans leurs oscillations le contour latéral extérieur de celui-ci ; les chaînes, bâches et autres accessoires, mobiles ou flottants, doivent être fixés au véhicule de manière à ne sortir à aucun moment du contour extérieur du chargement et à ne pas traîner sur le sol.	✓	
Sécurité des biens et des personnes	Vols, détérioration, dégradation, actes malveillants	Vidéosurveillance présente sur le site (une ou plusieurs caméras), dans le respect des droits d'accès aux images (Informatique et Libertés - CNIL).	✓	✓
		Attention à ne pas laisser les matériels, outillages sans surveillance (risque de vol).	✓	
Chargement / Déchargement	Renversement	En accord avec l'exploitant, valider une zone de déchargement (Zone plane ...)	✓	✓
		Lors de la descente ou de la montée, le personnel se tiendra hors du périmètre de déplacement de l'engin	✓	
		Personnel titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur	✓	
		Lors des surcharges, respect de la procédure "Anomalies de chargement"	✓	
		Interdiction de circuler benne levée	✓	
Chargement par engins	Chargement par chargeur	Le conducteur de l'engin de chargement est responsable du chargement.	✓	

// PLAN DE PRÉVENTION //

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
		Le véhicule à charger doit reculer à faible vitesse sous le godet levé du chargeur et s'arrêter au coup de klaxon.	✓	
		Pendant le chargement, le véhicule à charger enclenche son frein de parc. Il redémarre après coup de klaxon du chargeur.	✓	
		Ne jamais se stationner derrière un autre engin en cours de chargement (distance minimum 50m).	✓	
		Port de la ceinture de sécurité, même à l'arrêt pendant la phase de chargement.	✓	
Chargement par engins	Chargement par pelle hydraulique	Le conducteur de l'engin de chargement est responsable du chargement.	✓	
		En circulant dans la zone de chargement, le conducteur de l'engin à charger doit rester en visuel de la pelle et ne pas passer derrière sans l'accord du chauffeur.	✓	
		Le véhicule à charger recule à petite vitesse pour se positionner sous le godet levé de la pelle. Il s'arrête au coup de klaxon de la pelle.	✓	
		Chargement frein de parc enclenché, redémarrage après klaxon de la pelle.	✓	
		Port de la ceinture de sécurité, même à l'arrêt pendant la phase de chargement.	✓	
Circulation	Circulation piétonne sur chantier	Balisage de la zone de chantier	✓	
		Utiliser les cheminements piétons	✓	
		Ne pas sortir de son périmètre d'intervention pendant le déroulement de l'opération	✓	

// PLAN DE PRÉVENTION //

Famille de Risque	Risque	Mesure de prévention	EE	EU
		Port obligatoire d'un casque, d'un vêtement haute visibilité et de chaussures de sécurité (a minima)	✓	
Toute intervention	En cas d'événement	Compléter le registre d'événement disponible à l'accueil.	✓	
		Prévenir sans délai votre interlocuteur sur site.	✓	

CONSIGNES GÉNÉRALES

EPI ET TENUE VESTIMENTAIRE

Ces équipements sont à porter en permanence sur l'ensemble du périmètre de la carrière sauf indications particulières.

Des équipements de protection individuelle complémentaires pourront être nécessaires en fonction des travaux effectués et des risques spécifiques rencontrés.



Manches longues et pantalon



Chaussures de sécurité



Casque de chantier



Vêtements Haute visibilité



Lunettes de protection

Règles de circulation

// PLAN DE PRÉVENTION //

Le code de la route s'applique sur l'ensemble du périmètre de la carrière.

Circulation des véhicules

- 1 Limitation de vitesse : Respecter la limitation de vitesse en vigueur sur le site
- 2 Signalisation : Certaines zones (notamment des pistes à pente > 15%) peuvent être plus restrictive, respectez le panneauage
- 3 Priorité : Les engins de chantier sont prioritaires sur la carrière
- 4 Ceinture de sécurité : Le port de la ceinture est obligatoire dans tous les véhicules ou engins de chantier
- 5 Téléphone portable : L'utilisation du téléphone portable porté à la main est interdite en situation de conduite ou de déplacement piétons.
- 6 Stationnement : Le stationnement en marche arrière est obligatoire sur l'ensemble du site
- 7 Déplacement : Allumage des feux de croisement Feux de détresse (warning) interdits
- 8 Pour les véhicules légers : La circulation des véhicules dans l'enceinte de l'exploitation sera limitée aux seuls déplacements nécessaires au travail à exécuter
- 9 Gyrophare : Le gyrophare est obligatoire pour la circulation des VL sur le site
- 10 Conduite : Quelque soit le type de véhicule, aucune personne mineur n'est autorisée à circuler sur nos sites d'Exploitation.

Circulation des piétons

- 1 Sur l'exploitation : La circulation à pied est interdite sur l'exploitation sauf accord exceptionnel de l'encadrement du site
- 2 Proximité Engins : Interdiction d'approcher des engins en charge ou en cours de chargement et, de se faire transporter par un engin
- 3 Aménagement : Respecter les cheminements piétons et les panneaux d'indication
- 4 Stocks Matériaux : Interdiction de monter sur les stocks et stock-pile

// PLAN DE PRÉVENTION //

Médecin du travail compétent

Docteur : Docteur BOESINGER Frederic

Téléphone : 0389897290

Organisation des secours

Se conférer à la CONSIGNE ACCIDENT du site

Numéros d'urgences : 018 et 015

ACCUEIL ET ARRIVÉE SUR SITE

Le personnel de l'entreprise extérieure et ses sous traitants doivent se signaler quotidiennement dans les bureaux de la carrière avant et après l'intervention. (signature du registre)

LOCAUX SOCIAUX

- Les locaux sociaux de l'exploitation sont à disposition des Entreprises Extérieures.
- Les Sanitaires de l'exploitation sont à disposition des entreprises.
- En utilisant ces locaux, les employés de l'entreprise intervenante et ses sous-traitants s'engagent à les respecter et les maintenir dans le même état qu'à leur arrivée.

TIRS DE MINES

Sans objet pour les sites de GMR.

// PLAN DE PRÉVENTION //

DOCUMENTS REMIS À L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

- ✓ DP GMR 68 EPI 02 2019.doc
- ✓ GMR CONSIGNE ACCIDENT 04 2019.doc
- ✓ CO 7 GMR DEVERSEMENT ACCIDENTEL 04 2019.doc
- ✓ CO 6 GMR CONSIGNE EN CAS D INCENDIE OU D EXPLOSION 04 2019.doc
- ✓ ACCUEIL SECURITE VISITEURS CARRIERES NORD-EST V2 10 2015.pdf
- ✓ GMR CONSIGNE ACCIDENT 04 2019.pdf
- ✓ GMR CONSIGNES MEMBRES SECTIONNES 04 2019.pdf
- ✓ DP ETM 08 2019 GMR V3.2.pdf
- ✓ DP GMR 68 BOUTEUR BULLDOZER 02 2019.pdf
- ✓ DP GMR 68 BRUIT 02 2019.pdf
- ✓ DP GMR 68 CHARGEUSE SUR PNEUS 02 2019.pdf
- ✓ DP GMR 68 ENGIN SUR CHANTIER 02 2019.pdf
- ✓ DP GMR 68 VEHICULE SUR PISTE 02 2019.pdf
- ✓ DP GMR 68 VIBRATIONS 02 2019.pdf
- ✓ DP GMR 68 EMPOUSSIERAGE 02 2019.pdf
- ✓ GUIDE CHAUFFEUR SUR LA SECURITE 05 2017 EN ALLEMAND.pdf
- ✓ GUIDE CHAUFFEUR SUR LA SECURITE 05 2017.pdf
- ✓ PROCEDURE EN CAS D ACCIDENT ATA ATSA 06 2019.PDF
- ✓ CO 6 GMR CONSIGNE EN CAS D INCENDIE OU D EXPLOSION 04 2019.pdf

// PLAN DE PRÉVENTION //

- ✓ CO 7 GMR DEVERSEMENT ACCIDENTEL 04 2019.pdf
- ✓ CO 9 GMR ENTRETIEN VEHICULES ET ENGINS 04 2019.pdf
- ✓ GC 1 GUIDE CHAUFFEUR SUR LES DECHETS 05 2017 EN ALLEMAND.pdf
- ✓ GC 1 GUIDE CHAUFFEUR SUR LES DECHETS 05 2017.pdf

DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

- Assurance Responsabilité Civile (dommage matériel et immatériel)
- AUTORISATIONS PEFECTORALES

DÉCLARATION CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Conformément à la loi n°91-1383 du 31 décembre 1991 et ses textes d'application, à la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 et le décret n° 97-638 du 31 mai 1997, à la loi n° 2004-810 du 13 août 2004, au décret n°2005-1134 du 27 octobre 2005, décret n°2007-801 du 11 mai 2007

Tous ces documents et attestations doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français. Les attestations sur l'honneur et les documents fournis lors de la conclusion de contrat de l'Entreprise doivent être renouvelés tous les 6 mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Je soussigné, (Nom et prénom: Marie-Catherine Jeanningros

Agissant en qualité de représentant de l'entreprise, raison sociale, Adresse 100 Avenue d'Alsace, 68000, COLMAR

Article 1 - DECLARATIONS ET ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

○ 1/ Entreprise établie en France :

x j'atteste sur l'honneur avoir déposé auprès de l'administration fiscale, à la date de la présente attestation, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.

x j'atteste sur l'honneur que je réaliserai ou la société que je représente, les travaux avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du Code du Travail (déclaration préalable à l'embauche, remise d'un bulletin de paie au salarié avec les mentions obligatoires)

ou (cocher la case correspondante)

○ 2 / Entreprise établie à l'étranger, lorsque la prestation de service a une durée supérieure à un mois :

- J'atteste sur l'honneur que je fournirai à mes salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R 3243-1 du code du travail français ou de documents équivalents.

- Je déclare, ou la société que je représente, avoir souscrit les déclarations et effectué le paiement des impôts, taxes, majorations et pénalités ainsi que des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, des cotisations aux caisses de congé-payés, de chômage intempéries et d'assurance chômage et majorations y afférentes exigibles à ce jour, ou des règles d'effet équivalent dans mon pays d'origine ou de celui de la société que je représente.

Article 2 - PIECES ANNEXEES A LA PRESENTE DECLARATION

Je joins :

// PLAN DE PRÉVENTION //

→ Si l'Entreprise emploie sur le chantier des salariés étrangers soumis à autorisation de travail - Article D 8254-2 du Code du Travail :

- une liste nominative précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Cette liste devra impérativement être complétée si l'Entreprise décide en cours d'exécution du chantier d'employer sur celui-ci du personnel étranger non prévu à l'origine, soumis à autorisation de travail.

→ Entreprise établi en France - Article D 8222-5 du Code du Travail

- Une copie de l'attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'URSSAF, datant de moins de 6 mois,
et

- Une copie de ma carte d'identification justifiant de l'inscription au Répertoire des Métiers,

ou

- Une copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou Lbis).

→ Entreprise établi à l'étranger - Article D 8222-7 du Code du Travail

- un document mentionnant le numéro de TVA intracommunautaire,

- un document attestant la régularité de ma situation sociale, délivré par l'organisme de perception des cotisations sociales de mon pays d'origine ou une attestation datant de moins de 6 mois, de fourniture de déclarations sociales émanant de l'URSSAF,

- un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant de cette inscription,

- si l'Entreprise n'est pas établie dans un pays de l'Union Européenne, un document mentionnant l'identité et l'adresse du représentant de l'Entreprise auprès de l'administration fiscale française.

Fait à : Brunstatt

Le : 14/12/2023

L'Entreprise : CeA

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

INSTRUCTION AU PERSONNEL :

Le responsable de l'entreprise extérieure s'engage à :

- Affecter du personnel préalablement formé à la connaissance des règlements et consignes de sécurité, aux dangers spécifiques à l'intervention ainsi qu'aux règles contenues dans le présent plan de prévention et ses documents annexes,

- A ce que tous les intervenants signant le PDP aient bien pris connaissances des consignes de sécurité du chantier. Toute personne ultérieurement affectée au chantier devra émarger le PDP après en avoir pris connaissance.

COMMANDEMENT, COORDINATION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION DU PERSONNEL D'UNE ENTREPRISE A DES TRAVAUX REALISES PAR UNE AUTRE

La sous- traitance de tout ou partie des travaux concernés par le présent plan de prévention est soumise à information préalable de l'EU. Il va de soi que la totalité des règles définies dans le présent plan de prévention s'appliquent dans leur totalité à l'ensemble des entreprises concernées (notamment les règles de formation à la sécurité des personnels intervenants). C'est à l'entreprise signataire du présent plan de prévention d'assurer la coordination nécessaire au maintien de la sécurité et, notamment de l'organisation du commandement. Toute dérogation à cette règle est soumise à l'autorisation de l'EU.

ADAPTATION DES PERSONNELS, DES MATERIELS ET DES DISPOSITIFS A LA NATURE DES OPERATIONS A

// PLAN DE PRÉVENTION //

EFFECTUER:

Le responsable de l'entreprise intervenante s'engage d'autre part :

- Dans le cas où une opération serait exécutée de nuit, dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité de l'EU est interrompue, à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun salarié ne travaille seul en un point où il ne pourrait être secouru en cas d'accident,
- A ce que son personnel se présente avant toute intervention et en fin d'intervention en signant notamment le registre d'entrée et de sortie du site,
- A limiter les déplacements de son personnel à ceux strictement nécessaires à l'intervention envisagée,
- A maintenir en bon état de fonctionnement tant son matériel que celui qui lui sera confié,
- A informer le responsable du site ou du chantier de l'achèvement des travaux.
- A justifier d'une assurance couvrant les dommages tant corporels que matériels que son intervention pourrait occasionner,

EXIGENCES REGLEMENTAIRES POUR LE PERSONNEL AFFECTE AU CHANTIER:

Le personnel affecté au chantier a reçu toutes les formations nécessaires pour la bonne réalisation des opérations à effectuer.

Le personnel affecté au chantier est déclaré apte médicalement

L'entreprise intervenante s'engage, en cas de nouvelle personne affectée au chantier, à prévenir et fournir les attestations à l'entreprise utilisatrice.

EXIGENCES REGLEMENTAIRES POUR LE MATERIEL MOBILE MIS EN OEUVRE:

Le matériel est parfaitement entretenu. Le carnet d'entretien est à jour et est disponible par simple demande l'entreprise utilisatrice.

L'entreprise intervenant fournie une copie des certificats et des rapports de vérification.

Un Kit anti pollution est présent dans la cabine de chaque engin.

L'entreprise intervenante s'engage, en cas de nouveau matériel affecté au chantier, à prévenir et fournir les certificats et rapport de vérification, à l'entreprise utilisatrice.

SIGNATURES DIRECTIONS EU - EE

Représentant Entreprise Utilisatrice

Représentant Entreprise Extérieure

// PLAN DE PRÉVENTION //

Prénom	JULIEN
Nom	SAUTER
Qualité	Dirigeant
Téléphone fixe	
Portable	0648909643
Mail	Julien.sauter@eiffage.com
Signature	

Prénom	Marie-Catherine
Nom	JEANNINGROS
Qualité	
Téléphone fixe	03 69 49 34 31
Portable	06 43 13 93 50
Mail	marie-catherine.jeanningros@alsace.eu
Signature	

SIGNATURE DONNEUR D'ORDRE EU - EE

Donneur d'ordre Entreprise Utilisatrice

Prénom	Julien
Nom	SAUTER
Qualité	Responsable du chantier
Signature	

Donneur d'ordre Entreprise Extérieure

Prénom	Jean-Francois
Nom	CHRISTEN
Qualité	Responsable du chantier
Signature	

Liste du personnel affecté au chantier

Tout nouvel intervenant doit se présenter sur le chantier avec les documents demandés ici

L'accueil informatif des intervenants est à réaliser impérativement avant le début de l'intervention sur site.

